



## Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 19 juillet 2013

### **Présents :**

**Bureau :** MME BEVIERE - MM. BRUNEAU, FEVRIER, GUERINET, HOUZE, LEGRAND, TARTINVILLE, THION

**Comité Consultatif et personnalités qualifiées :** MM. MAMEAUX, PIGNAULT, ROUSSEAU

**Autres personnalités :** M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MME FAUTRAT, MM. FOURAY, GRILLON, HERVIEUX, PICARD

**Comité consultatif et personnalités qualifiées :** MMES BONNEAU, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, PACHOT, RENUCCI

**Autres personnalités :** MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil Régional, MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre, PIGNOLET, Responsable du service appui aux territoires - M. PAGE, Trésorier

### **Pouvoirs :**

M. PICARD donne pouvoir à M. FEVRIER

MME FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du bureau du 28 juin 2013
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- La Route du Blé en Beauce : demande de subvention au Conseil général du Loiret
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE accueille pour ce dernier Bureau avant la « trêve estivale », les élus et M. Le Sous-Préfet et excuse Mmes DUBOIS et CANETTE, retenues par d'autres obligations.

Mme BEVIERE précise que deux pouvoirs ont été donné : Mme FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE et M. PICARD donne pouvoir à M. FEVRIER.

### **Approbation du compte-rendu du bureau du 28 juin 2013**

Ne relevant pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Dossiers Contrat Régional de Pays**

Dossier « Création d'une garderie périscolaire dans l'ancien presbytère de Boynes », Communauté de Communes Beauce et Gâtinais.

Mme BEVIERE présente le projet. La Commune de Boynes et la Communauté de communes de Beauce et Gâtinais (en groupement de commandes) réhabilite le bâtiment de l'ancien presbytère en un espace socio-culturel pluridisciplinaire : salles pour le périscolaire en rez-de-chaussée, salles d'enseignements musicaux et bibliothèque à l'étage (cf. dossier suivant).

Les maîtrises d'ouvrage seront distinctes, bien que le projet soit global et partagé. Le projet proposé ici concerne les aménagements des espaces d'accueil périscolaire. Actuellement, aucun local ne permet de les accueillir. Pour faire face à la forte demande des parents d'élèves quant à l'ouverture d'une garderie périscolaire, le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère a, dès l'origine, intégré ces espaces. Une réflexion a été conduite concernant ces aménagements à partir de septembre 2012. Elle a permis de mettre en avant les attentes des familles en termes d'ouverture et de tranches d'âge. Ainsi, les espaces seront composés d'un lieu d'accueil et de vestiaires d'environ 9 m<sup>2</sup>, d'une « salle des grands » d'environ 22 m<sup>2</sup>, d'une « salle des petits » d'environ 20 m<sup>2</sup>, de sanitaires et d'espaces de rangement.

De manière générale, le projet permettra d'accroître la qualité d'accueil car les espaces seront clairement identifiés, spécifiés et le confort renforcé, notamment par du mobilier adapté. Il permettra en outre de répondre aux demandes de plus en plus importantes des utilisateurs.

Le coût du projet s'élève à 135 814 € HT. La subvention demandée est de 27 163 €, soit 20% des dépenses éligibles.

NB : Le coût global du projet s'élève à 485 051,66 € HT (module 2 et 9).

M. TARTINVILLE précise que le changement des rythmes scolaires induit des modifications des emplois du temps et des plannings d'occupation des locaux et des infrastructures. La difficulté est d'anticiper la jonction entre le périscolaire et les activités des centres de loisirs. Il espère que ces modifications ne rendront pas, prématurément, insuffisants les équipements.

En réponse à cette interrogation, les élus conviennent qu'il est trop tôt pour le savoir.

### **Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

#### - Dossier « Création d'ateliers musicaux et d'une bibliothèque-médiathèque au sein de l'ancien presbytère de Boynes », Commune de Boynes.

Mme BEVIERE présente les points du projet en maîtrise d'ouvrage communale.

Le premier projet proposé ici concerne les aménagements des salles de musique. Deux espaces distincts seront mis en œuvre. Une salle de musique d'environ 66 m<sup>2</sup> permettra d'y dispenser les différents enseignements musicaux et les répétitions (école de musique et ensemble Harmumbo). La seconde salle, d'environ 17 m<sup>2</sup> pourra accueillir les ateliers musicaux.

De manière générale, le projet permettra d'accroître la qualité d'accueil car les espaces seront clairement identifiés, spécifiés et le confort acoustique renforcé. Il permettra en outre de répondre aux demandes de plus en plus importantes d'enseignement artistique constatées sur la commune et les communes voisines (en augmentation constante depuis 1998 et de + 100% en 10 ans). Les locaux utilisés actuellement ne permettent plus un accueil de qualité et sécurisé pour les utilisateurs.

Le second projet proposé concerne les aménagements de l'espace bibliothèque-médiathèque. La bibliothèque elle-même, d'environ 22 m<sup>2</sup>, permettra d'accueillir le mobilier, les ouvrages et les documents, les outils multimédia et un coin lecture.

Le souhait de la commune est d'intégrer territorialement le projet et de le mettre en réseau avec les autres équipements présents dans les communes et communautés voisines (médiathèque de Pithiviers, bibliothèques de Boiscommun, etc.) et au niveau départemental.

Les locaux utilisés actuellement ne permettent plus un accueil de qualité et sécurisé pour les utilisateurs. De manière générale, le projet permettra d'accroître la qualité d'accueil car les espaces seront clairement identifiés, spécifiés et le confort renforcé, notamment par du mobilier adapté. Il permettra en outre de répondre aux demandes de plus en plus importantes des utilisateurs (en augmentation constante).

Le projet de fonctionnement et le projet d'aménagement intérieur ont été conçus avec l'aide de la bibliothèque départementale de prêt.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 349 237 € HT. La subvention demandée est de 69 847 €, soit 20% des dépenses éligibles.

NB : Le coût global du projet s'élève à 485 051,66 € HT (module 2 et 9).

Mme BEVIERE explique que, à l'exemple de ce qui se passe pour le module 9 « Elargir l'accès à la culture », les fonds disponibles sur certains modules du Contrat Régional sont consommés (programmation en Bureau) et que l'enveloppe fongible dédiée aux projets ne permet plus de financer de nouveaux dossiers.

Une solution envisageable : utiliser tout ou partie des 150 000 € fléchés sur le déploiement du THD puisqu'il semblerait que le Conseil Général du Loiret envisage de revoir sa position dans ce domaine, en raison de la diminution des fonds de l'Etat.

Un courrier sera adressé au Président DOLIGE afin d'avoir plus de précision sur ce dossier. Parallèlement une demande devra également être faite au Président du Conseil Régional du Centre pour obtenir son aval sur cette modification.

Le problème est le même pour les 100 000 € réservés à une éventuelle seconde tranche OCMACS.

David VOYER complète ces informations. Le Bureau du 17 février 2012 avait donné un avis favorable au projet de Sermaises pour les équipements scéniques de la salle culturelle pour 102 800 €. Le solde disponible de 23 054 € ne permet donc pas, dans l'immédiat, de donner un avis favorable au projet de Boynes car il manquerait 46 792 €.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable sous réserve d'obtenir une réponse positive pour l'utilisation des fonds fléchés au THD ou à l'OCMACS.**

- Dossier « Extension du gymnase de Puiseaux pour la création d'une salle d'accueil et d'activités pour le service enfance jeunesse », Communauté de Communes des Terres Puiseautines.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE qui présente les composantes du projet. Il s'agit en effet d'un projet plus global que la seule extension pour le service enfance jeunesse car il concerne aussi la rénovation thermique et la restructuration du gymnase.

La disponibilité de bâtiments d'accueil périscolaire pour y faire des animations, organiser des activités, des réunions, etc. limite aujourd'hui les capacités de développement du service enfance jeunesse de la Communauté de communes. La construction d'un nouveau lieu est rendue impérieuse pour les services. Face à ce constat, et du fait de la volonté des élus des Terres Puiseautines, il a été décidé de construire une salle d'environ 235 m<sup>2</sup> uniquement dédiée au service enfance jeunesse. Le site choisi pour cette construction est idéal : il se situe aux abords immédiats de l'école primaire de Puiseaux, de l'ALSH, du collège, du gymnase et de la piscine. Cet espace regroupe toutes les infrastructures dédiées à l'enseignement, la culture, le sport et les activités pédagogiques. Cet espace dédié aux services enfance jeunesse sera équipé de mobilier (tables, chaises, armoires de rangement, grilles d'expositions, présentoirs, ..), informatisé (ordinateur avec internet, imprimante, ..). Du matériel pédagogique sera aussi mis à disposition (jeux collectifs, livres, ...). Un système de vidéo projection sera aussi installé. Le but est de rendre cet espace à la fois lieu d'activités mais aussi de réunions pour le personnel, pour recevoir les familles, les assistantes maternelles.

Ce nouvel espace permettra à l'ALSH de répondre à une double problématique : augmenter la capacité d'accueil pour faire face aux demandes et dédier un espace à l'ALSH qui pourra ainsi rationaliser ses activités.

Avec cette nouvelle salle située à côté du Collège de Puiseaux, le Directeur de l'Espace jeunes pourra accueillir plus de jeunes et proposer des doubles activités. De plus, elle sera mutualisée avec l'ALSH permettant ainsi de réduire les coûts de fonctionnement et de développer des activités communes entre les deux structures afin d'assurer une continuité entre l'accueil de l'ALSH destiné aux enfants jusqu'à 12 ans et celui de l'espace jeunes recevant les enfants à partir de 12 ans.

Les structures qui composent le service enfance jeunesse interviennent auprès d'un public et des créneaux horaires différents. En conséquence, ce nouvel espace de 235 m<sup>2</sup> leur permettra d'augmenter l'offre de services aux familles, aux enfants, d'avoir un local adapté à leurs activités, de disposer d'un lieu de rangement et de mutualiser le matériel nécessaire aux activités pédagogiques. Il sera un lieu ressource.

La fusion des lieux d'accueil va permettre de poursuivre cette mutualisation aussi bien en personnel qu'en moyens.

Le coût du projet s'élève à 380 108 €. La subvention demandée est de 76 022 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

- Dossier « Aménagement d'une épicerie rue Oscar Roty », Commune de Chambon la Forêt.

Mme BEVIERE reprend la parole pour présenter ce dossier.

L'épicerie de Chambon existe depuis plusieurs décennies. Mme LAURENT a repris cette entreprise en 2010. L'activité d'alimentation générale s'exerçait sur 50 m<sup>2</sup> environ dans un local exigu qui ne permettait pas de proposer une offre correspondant aux attentes des clients.

Le projet présenté par la commune de Chambon la Forêt consiste à transférer et agrandir l'épicerie dans un nouveau bâtiment réaménagé à cet effet, d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup>, au cœur du bourg (face à la boucherie et à proximité immédiate de la future boulangerie-pâtisserie).

Ce nouvel espace permet à Mme LAURENT de proposer une offre de services plus développée (point pressing, dépôt de pain...).

La viabilité économique du projet a été validée par la Chambre de Commerce du Loiret. Elle repose sur des investissements et des charges fixes maîtrisées et sur l'adhésion de la population. Les premiers mois d'exploitation de l'épicerie dans ce nouvel espace semble corroborer le potentiel économique de cette entreprise, par ailleurs facteur clé de la reconquête commerciale à l'échelle de la commune.

Le bâtiment, construit en partie en moellons, comporte également une décoration en briques émaillées (cabochons, encadrement, décor peint). La rénovation de la façade conservera ces éléments tandis que le pignon sur cour recevra des panneaux de bois stratifiés. Les ouvrants du magasin et les accès secondaires seront composés d'éléments en aluminium.

La composition intérieure des volumes comporte l'espace de vente, une réserve, un bureau, un couloir et un espace sanitaire.

Le coût du projet est de 96 901,79 €. La subvention demandée est de 19 380 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

Ne relevant pas d'observation ni de remarque sur les projets, Mme BEVIERE passe à la présentation de l'état de la consommation des modules du Contrat Régional, à l'aide du tableau synthèse. Il s'agit de tenir informés les membres du Bureau sur la consommation du Contrat (instruction en Bureau) et des besoins prévisionnels par module.

La Présidente donne ensuite la liste des dossiers qui devraient être présentés en Commission Permanente de la Région.

*Pour septembre :*

- Centre de loisirs d'Estouy (CCBG)
- Diagnostic accessibilité de Sermaises
- Diagnostic accessibilité de Bazoches les Gallerandes
- Acquisition d'un broyeur grande largeur de la CUMA de Teillay St benoit

*Pour octobre :*

- AMO environnementale pour la ZI de Bellegarde
- Développement du Jardin de la Voie Romaine
- Construction de 2 salles sportives à Sermaises (CCPB)

Elle précise toutefois que les rapports définitifs ne sont pas prêts et qu'il peut toujours y avoir des modifications d'ordre du jour.

**Délibération pour les actions « la Route du Blé en Beauce » 2013**

Mme BEVIERE rappelle la nécessité d'obtenir une aide du Conseil général, par ailleurs seule aide attribuée au Pays par le Conseil général du Loiret.

Il s'agit de financer les actions 2013 du Pays pour « La Route du Blé en Beauce » : éditions, relation de presse et soirée de remerciements.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Bureau fixe le montant des dépenses soumises au Conseil général à 3 022,35 € T.T.C et demande une subvention au taux le plus élevé possible.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Affaires diverses**

### - Titularisation des agents.

Mme BEVIERE revient sur le débat du dernier Bureau, notamment pour la titularisation des deux ingénieurs du SAGE. En réponse à la question posée en séance, elle donne lecture d'un mail reçu du Centre de Gestion 45.

« Si le Syndicat n'est plus porteur de la CLE et que vos ingénieurs titulaires n'ont de ce fait plus d'activité au sein de votre établissement, il est possible de supprimer les postes.

Dans ce cas, les ingénieurs sont maintenus en surnombre pendant un an au sein du Syndicat (donc rémunérés par le Syndicat). Au bout d'un an, ils sont pris en charge par le Centre de Gestion.

Cette prise en charge est coûteuse pour l'établissement public ; le Syndicat du Pays devra verser une contribution de :

- 150 % pour les années 1 et 2
- 100 % pour l'année 3
- 75 % pour les années 4 et suivantes.

Le Centre de Gestion peut accompagner l'agent dans ses recherches d'emploi dès la suppression de son poste s'il en fait la demande. Lorsque l'agent retrouve un emploi une fois qu'il a été pris en charge par le CDG, la contribution cesse. »

Le Pays se trouve donc devant un cas difficile, d'autant que l'année suivante, le cas se présentera pour Emmanuel CAMPLO, animateur du Contrat Global.

M. le Sous-Préfet ne sait pas si des exceptions sont possibles, compte tenu du caractère non pérenne des missions de la CLE.

M. TARTINVILLE suggère qu'un parlementaire pose la question au Ministre de la Fonction Publique.

Mme BEVIERE propose d'approfondir cette question avant de prendre une décision. La question sera à nouveau présentée au Bureau de septembre.

### -Zone de revitalisation rurale

Mme BEVIERE donne lecture de la liste des communes concernées sur le Pays par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de modifications par rapport à l'arrêté précédent.

### - Plateforme Initiative Loiret

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau des décisions prises au Comité de mai, à savoir :

- Aide PFIL de 3 500 € et NACRE de 4 000 € à M. HAUTEFEUILLE pour la reprise du bar-tabac-restaurant-jeux à La Neuville/Essonne.
- Aide PFIL de 4 000 € et NACRE de 4 000 € à M. KHELIL pour la reprise d'une boulangerie à Pithiviers.
- Aide PFIL de 5 000 € et NACRE de 5 000 € à M. RAT pour la reprise de l'entreprise de Taxi.
- Aide PFIL de 10 000 € et NACRE de 5 000 € à M. GOUGE pour la reprise de l'entreprise de plomberie-chauffage de Boiscommun.

### - Comité de pilotage Agenda 21.

Le comité de pilotage de l'Agenda 21 s'est réuni le 15 juillet pour valider la phase de diagnostic. Les prochaines rencontres se dérouleront à la rentrée avec de nouveaux ateliers de concertation et des réunions.

-Comité technique Natura 2000.

Mme BEVIÈRE informe les élus du prochain Cotech Natura 2000 qui se tiendra le 21 juillet au Pays. Il s'agit de valider les actions d'animation à engager pour la période 2013-2016.

-Comité de pilotage du Contrat Global.

Mme BEVIÈRE informe les élus du prochain Comité de pilotage du Contrat Global qui se tiendra le 25 juillet à Ladon.

Le prochain Bureau aura lieu le vendredi 20 septembre à 17h30. Celui d'octobre se tiendra le 18 octobre à 17h30.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observations, Mme BEVIÈRE lève la séance à 18h50.